

0490953V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FELIX LANDREAU
51 RUE JEAN JAURES
49000 ANGERS
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2023
Réuni le : 06/02/2023
Sous la présidence de : Frederic Le-Floch
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_coopération_Festival_Premiers_Plans_Angers : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention de coopération entre la maison de quartier des Trois Mâts et le collège Félix Landreau; cette convention fixe un cadre général de partenariat et de collaboration pour la semaine du Festival Premiers Plans d'Angers, courant du 23 janvier au 27 janvier 2023. Aucune implication financière à la charge de l'établissement. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0